



CAP DES ATTACHÉS D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES SOCIALES
MARDI 22 JUIN 2010

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE :

Point n°1 : Approbation du procès verbal de la séance du 25 mars 2010

Vote à l'unanimité

Point n°2 : Examen des demandes de mutation

Avant de commencer l'examen des points inscrits à cette CAP, les représentants de l'UNSA souhaitent faire la déclaration liminaire suivante, concernant, une fois encore, la gestion du corps sur les 2 secteurs et de rappeler à nouveau certains points déjà formulés aux CAP précédentes.

Mais, il est vrai que « cent fois sur le métier il faut remettre l'ouvrage » !!!!!

« Dans le contexte de bouleversement actuel statutaire et l'abandon radical de la FP « à la française », **il apparaît doublement essentiel pour nous, élus et représentants de l'UNSA, d'appeler fermement l'attention sur votre gestion de notre corps « écartelée » entre la filière administrative et la filière technique, entre les deux secteurs, travail et DIRECCTE, santé et ARS, entre AC et S/D pour :**

- **qu'une réflexion globale** soit menée afin d'élaborer pour notre corps une véritable politique claire de gestion et de valorisation des compétences des agents (PFR, modalités du tour extérieur modifiées, chantier sur la catégorie A....) et d'avoir enfin une GPEC cohérente et digne de ce nom !.
- **qu'une visibilité sur la construction de leur parcours professionnel** soit donnée aux agents et de leur apporter un véritable accompagnement professionnel en développant les compétences, qui leur sont nécessaires (passerelles identifiées entre filières professionnelles, transparence dans les vacances de postes, formation au changement de postes en cas de suppression...)
- **que cette réflexion soit menée parallèlement** aux travaux sur la rénovation des systèmes de gestion individualisée des carrières afin qu'elle soit en cohérence avec les nouvelles orientations de la fonction publique et de la réforme territoriale de l'Etat, sans méconnaître les droits des agents, notamment celui des mutations pour des raisons prioritaires (rapprochement familial notamment).

Ainsi, depuis la dernière CAP, nous constatons la multiplication des questions des collègues en centrale comme en S/D sur :

- les différences de communication des vacances de postes, sur leur fléchage et les conditions d'affectation des « jeunes » comme des plus « anciens » en cas de mobilité ;
- les raisons des choix effectués par l'administration dans un moment où les structures bougent, non communiquées, donnant une impression de gestion non transparente et chaotique ;
- sur la place réelle faite aux AA dans les S/D et en AC avec les regroupements de service et les métiers qui leur sont réservés ;
- sur celle plus particulièrement des jeunes IRA, qui se voient offerts des postes ne correspondant pas aux fiches proposées à leur sortie de l'institut, et des APA, qui se trouvent en concurrence avec les DA de l'inspection du travail, notamment lorsqu'il leur est demandé de prendre un nouveau poste à responsabilités au vu de leur promotion en tant qu'APA ;
- sur les non réponses des services sur les postes qu'ils offrent aux AA et aux APA et l'inadéquation avec la réalité des fonctions occupées par rapport aux missions proposées (pratique des fiches décrivant des postes surdimensionnés).
- Des CAP des corps de contrôle et des corps communs en ordre dispersé donnant l'impression que les premiers « servis » sont ceux dont la CAP est programmée la première : un antagonisme est créé artificiellement, qui laisse des traces fortes ensuite dans le collectif du travail et qui nuit à la mise en place, particulièrement dans les DIRECCTE.
- les derniers avis de vacances diffusés et reconfigurés quelques jours après amplifient cette impression de « brouillage » et font naître cette rivalité entre les personnels, certes néfaste pour eux-mêmes mais également pour nos ministères sociaux que le gouvernement a chargé de mettre en place des réformes d'importance comme la création des DIRECCTE et des ARS !!!!!

Depuis que nous siégeons dans cette CAP, nous ne cessons pas de dénoncer cet ostracisme qui fait que nous connaissons un turn-over important, notable dans les demandes de mutation faites, mais également une aggravation des conditions de travail, renforcée par des suppressions de postes, particulièrement en AC où l'accompagnement n'est pas assuré pour reclasser les personnels : l'exemple de la DHOS et de la DGS notamment montrerait, sur ce plan, un management « brutal » et une gestion « anarchique » des compétences. Des cas de souffrance au travail commencent à percer: dagemo et DGEFP connaîtraient de telles situations

L'UNSA réclame, une fois de plus, avec détermination que les métiers administratifs trouvent leur place et renforcent ainsi par leur technicité propre nos structures ministérielles au niveau des DIRECCTE, des DDI et des ARS au même titre que l'inspection du travail, les IASS sans que les uns lèsent les autres mais au contraire aient chacun un déroulement de carrière en progression et ne connaissent pas un "déclassement programmé" avec les chantiers ouverts par la FP, induits de la RGPP et de la REATE.

Nous vous remercions de votre attention.

RÉSIDENCE OBTENUE	NOM – Prénom	RÉSIDENCE D'ORIGINE
ALSACE		
UT Bas-Rhin	<i>Pourvu par un contractuel</i>	
UT Haut-Rhin	RHIEL Caroline	DGT
AQUITAINE		
UT GIRONDE (33)	<i>Liste d'aptitude AAAS</i>	
UT LANDES(40)	<i>Pourvu par un IT*</i>	
AUVERGNE		
DIRECCTE 63	CHANCEL Marie	UT Allier
	PINEL François	DRH
CENTRE		
UT Eure et Loire (28)	FAIVRE Élodie	UT Cher
CHAMPAGNE ARDENNES		
DIRECCTE Politique jeunes	<i>Liste d'aptitude AAAS</i>	
Gouvernance et Suivi SPE	GUÉRIN MATHIEU Virginie	
CORSE		
UT Bastia	MARTIN Elodie	
UT Ajaccio	LE BLEIS Didier	UT Finistère
FRANCHE-COMTÉ		
DIRECCTE	<i>Pourvu par un IT</i>	
LORRAINE		
UT Meurthe et Moselle	HENRION Claude	Direccte Champagne Ardennes
NORD PAS DE CALAIS		
DIRECCTE	<i>Pourvu par un IRA</i>	
	<i>Pourvu par un IRA</i>	
BASSE NORMANDIE		
UT Calvados	<i>Pourvu en interne</i>	
PAYS DE LA LOIRE		
UT Loire-Atlantique IAE	<i>Pourvu par un IT**</i>	
UT Loire-Atlantique	<i>Liste d'aptitude AAAS</i>	
UT Mayenne	<i>Sortie IET**</i>	
PICARDIE		
DIRECCTE (FSE)	<i>Pourvu par un IT*</i>	
RH - SV	MORANDINI Nathalie	Direccte Champagne/Ardennes
POITOU CHARENTES		
DIRECCTE	<i>Liste d'aptitude AAAS</i>	
PACA		
DIRECCTE (FSE 1)	<i>Pourvu par un IT</i>	
FSE (2)	<i>Pourvu par un IRA</i>	
UT Bouches-du-Rhône	ARNOLDY Florence	détachement
RHÔNE ALPES		
UT Drôme	<i>Pourvu par un IT</i>	
INTEFP	<i>Pourvu par un APAC***</i>	



Les mutations des attachés ont été acceptées à l'unanimité : certains dossiers refusés ont été discutés par notre OS, notamment sur les raisons que l'administration avait pour exercer un autre choix.

Ainsi, dans un souci de transparence de l'UNSA, le tableau précédent récapitule d'une part l'ensemble des vacances offertes prioritairement aux AAAS, la répartition faite par l'administration unilatéralement, et les mutations acceptées !!!!!

***Ainsi, sur 27 postes ouverts aux AAAS dans les avis de vacances,
un tiers, soit 9 postes, des vacances sont pourvus
soit par le corps de l'inspection du travail (5 IT et un 1 IET) et 3 aux sorties des IRA
: ainsi les dossiers indiqués par *et par ** en sont l'exemple typique.***

Les représentants de l'UNSA ont fait remarquer que les demandes émanant des AAAS étaient portées par des motifs prioritaires, que les postes ciblés aux attachés n'étaient pas respectés, qu'il était parfois privilégié, non pas les mutations, mais les sorties d'école et qu'au dernier moment il y avait même une transformation de poste, annoncée en séance (cas de la Mayenne où un AAAS retraité est donc remplacé par une sortie d'IET alors qu'un seul candidat attaché avait candidaté pour rapprochement familial)....etc.

Pour le dossier de l'INTEFP, Hervé BOTTON *** ne l'obtient pas alors que le 1^{er} avis de vacances portait sur un AAAS : l'administration, qui affirme connaître bien son cas, précise que, s'il n'obtient pas son détachement au CSP de Rhône- Alpes, elle s'engage à le muter sur un poste libérable rapidement à la DIRECCTE Rhône- Alpes....

Notre déclaration liminaire renvoie à ces divers points : l'examen des mutations de cette commission a encore renforcé cette impression de brouillage, « de navigation à vue » et d'une gestion marginalisant un corps.

Non, le corps des AAAS n'est pas la variable d'ajustement des DIRECCTE et de l'AC !

Point n°3 : Examen des demandes de prise en charge par voie de détachement dans le grade d'attaché d'administration des affaires sociales

Compte tenu des propos de la déclaration liminaire et devant la situation de certains de leurs collègues, toujours pas réglée, les représentants de l'UNSA **ont décidé de continuer à voter « CONTRE » les demandes détachement en demandant à l'administration de notamment :**

- reclasser prioritairement les AAAS qui se trouveraient de facto en position de se trouver un poste, d'organiser avec les autres directions d'AC un véritable accompagnement managérial aux réorganisations en cours
- ***privilégier les reclassements de titulaires déjà en poste au lieu de prendre systématiquement des détachements et/ou d'embaucher des contractuels (les 2 secteurs sont concernés par ces pratiques qui ont tendance à s'accroître)***

NOM - Prénom	Grade d'origine	Administration d'origine	Affectation prévue
ARNOLDY Florence	Attaché Administration	Ministère de l'économie	UT Bouches du Rhône
FERNANDEZ Vichiya	Attaché Administration ENES	Éducation nationale	IMINDSO
FUNES Cyrille	Ingénieur Etudes INSERM	INSERM	DGCS
MOLINES Chantal	Ingénieur Etudes et de fabrication	Ministère Défense	DDCS du Var
TANGUY Glenn	A.A. hospitalière	AP-HP	Direction des sports

Le vote donne les résultats suivants : avis favorable pour ces détachements....

Pour : administration + CGT et CFDT

Contre : UNSA (voir explications ci-dessus)

NB : *interrogée par la CGT sur les CTSS, l'administration a précisé qu'elle s'en tenait au principe d'une campagne de détachement par an et que la prochaine aurait lieu à la fin de l'année pour un détachement au 1^{er} janvier 2011.*

Encore un contentieux en vue de l'UNSA pour la défense du corps
(cf les CR des précédentes CAP sur cette problématique).

Point n°4 : Examen des demandes d'intégration dans le corps des attachés d'administration des affaires sociales

A) Demandes d'intégration autres ministères

NOM - Prénom	Directions	Grade d'origine	Date d'effet intégration
AMOUROUX Stéphane	DRTEFP Ile-de-France	A.A. E.N.	01/07/2010
BONDI Jacqueline	DDTEFP Val d'Oise	A.A. E.N.	01/07/2010
CAPIAN Raphaël	DGS	A.A. défense	01/07/2010
PIERRE-ANGELOT Alexandra	DRH	Professeur EPS	01/08/2010

B) Demande d'intégration France Télécom

NOM - Prénom	Directions	Grade d'origine	Date d'effet intégration
CRÈVECOEUR Isabelle	UT Oise	Cadre Sd Niveau France Télécom	01/08/2010

Ces demandes d'intégration ont reçu un avis favorable à l'unanimité.



Point n°5 : Examen du recours en matière indemnitaire d'une attachée principale d'administration des affaires sociales.

Nous consulter.

Toutefois, il peut être précisé que toutes les organisations syndicales ont appuyé ce recours et voté contre son rejet par l'administration.



*Sur la défense de nos collègues et sur l'avenir de leurs carrières,
L'UNSA ne lâchera pas et n'aura de cesse notamment
de rappeler à l'administration les problématiques,
de dénoncer ses errements,
de lui réclamer une GPEC cohérente,
pour avoir une gestion transparente et professionnelle du corps des attachés!*



Vos élus UNSA :

- Michel ALARY : michel.alary@sante.gouv.fr
☎ 01.40.56.42.07
- Pierrick BIHAN : pierrick.bihan@travail.gouv.fr
☎ 02.23.42.30.28

